



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Affaires étrangères : personnel

Question écrite n° 3223

Texte de la question

M Jacques Godfrain appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur l'insuffisance des moyens dont disposent les diplomates en poste à l'étranger. Le réseau français à l'étranger est certes l'un des plus denses du monde. Malheureusement, on ne peut que déplorer qu'un tiers de nos ambassades ne soit tenu que par deux diplomates et que les moyens tant en matériels qu'en personnels soient insuffisants pour mener à bien les missions et interventions de la France à l'étranger. En particulier, il serait nécessaire de réévaluer les besoins relatifs à la communication entre les postes diplomatiques et la presse des pays concernés. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a entrepris à l'occasion du budget pour 1989 un redressement des moyens du ministère des affaires étrangères. En particulier, 102 emplois y ont été créés en net afin de doter en priorité les postes à l'étranger. En ce qui concerne la communication, le renforcement des moyens dont disposent nos postes diplomatiques pour développer leurs contacts avec la presse étrangère est en effet essentiel. Ceci suppose d'abord une communication d'excellente qualité technique entre l'administration centrale et les postes. À cet égard, la situation qui prévalait jusqu'à ces derniers mois, était peu satisfaisante : près d'un tiers des postes recevait les émissions radio quotidiennes de la direction des services d'information et de presse dans des conditions pratiquement inexploitable (les difficultés étant liées au caractère aléatoire de transmission des ondes radioélectriques dans certaines régions du monde). Engagée depuis un an - les postes d'Europe et d'Amérique viennent en effet d'être dotés d'antennes paraboliques de réception - la satellisation de cette transmission doit, avant la fin de l'année prochaine, couvrir l'ensemble de nos postes. Il s'agit d'une transformation considérable de la situation : les déclarations et communiqués officiels portant sur la politique étrangère, la revue de la presse française et les principales nouvelles de France sont alors transmis presque instantanément à nos représentants à l'étranger. Une autre condition doit également être satisfaite. Affecter dans les pays ou régions dynamiques ou sensibles, des attaches de presse spécialement formées. Là aussi, un effort a été fait. Au cours de l'année écoulée, un redéploiement des moyens en personnel a permis d'ouvrir de nouveaux postes d'attaches de presse à Seoul, Sydney, Miami et Houston et d'affecter à ceux-ci les moyens budgétaires nécessaires pour travailler dans des conditions normales. Pour le reste, nos postes diplomatiques disposent des moyens les plus divers pour développer leurs contacts avec la presse locale (frais de représentation, possibilité d'invitation en France de journalistes étrangers, de formation de jeunes journalistes, videocassettes d'information et d'actualité, service satellite d'actualités télévisées, articles écrits, photographies, etc).

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3223

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2695